

**Columbia Threadneedle (Lux) I**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 50 216  
(la « **SICAV** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE**  
**CT (LUX) PAN EUROPEAN EQUITY DIVIDEND**  
**(LE « PORTEFEUILLE »)**

**IMPORTANT**

8 novembre 2024

Cher Actionnaire,

**Informations importantes : Modifications du nom, de l'objectif et de la politique d'investissement et des Frais de fonctionnement du Portefeuille.**

Nous vous informons que le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») apporte des modifications au nom, à l'objectif et à la politique d'investissement, ainsi qu'aux Frais de fonctionnement du Portefeuille susmentionné. Les modifications apportées aux Frais de fonctionnement prendront effet le 2 décembre 2024 et celles apportées au nom, à l'objectif et à la politique, le [12] décembre 2024.

Si le Portefeuille continue d'investir dans des actions de sociétés domiciliées en Europe (y compris au Royaume-Uni), à la suite des changements, il cherchera à obtenir une appréciation du capital plutôt qu'un revenu, en investissant dans un portefeuille concentré de titres. Le Portefeuille sera renommé CT (Lux) Pan European Focus.

Le Portefeuille promouvra également des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement. Le Portefeuille sera par conséquent classé parmi les produits financiers promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales en vertu de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « **SFDR** »).

Le Conseil a également décidé de réduire les Frais de fonctionnement imputés à certaines classes d'actions du Portefeuille.

Pour toute expression commençant par une majuscule ci-après et dont la définition ne serait pas indiquée, veuillez-vous reporter aux définitions figurant dans la section « Glossaire » du Prospectus disponible dans le centre de documentation de notre site Internet [www.columbiathreadneedle.com](http://www.columbiathreadneedle.com).

**Qu'est-ce qui change ?**

A compter du 12 décembre 2024, le Portefeuille sera renommé CT (Lux) Pan European Focus.

L'objectif et la politique d'investissement seront modifiés en ce sens que le Portefeuille visera à assurer une appréciation du capital en investissant dans un portefeuille concentré d'actions de

sociétés domiciliées en Europe (Royaume-Uni inclus) ou qui y exercent une part importante de leur activité. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le Portefeuille ne cherchera plus à générer un revenu dans le cadre de son objectif d'investissement et que, dès lors, il pourrait ne plus convenir aux personnes souhaitant tirer un revenu de leur investissement.

Les modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement sont résumées dans l'Annexe au présent avis.

Le Portefeuille promouvra des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles il investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance. A compter de la Date d'effet, le Gestionnaire d'investissement prendra les mesures suivantes :

### **Mise en place d'un « biais ESG positif » au sein du Portefeuille**

Le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de créer un portefeuille qui obtient de meilleurs résultats que l'Indice MSCI Europe sur des périodes glissantes de 12 mois dans le cadre de l'évaluation à l'aide du Modèle de Notation propriétaire de matérialité ESG de Columbia Threadneedle (le « **Modèle** »).

Ce Modèle (développé par Columbia Threadneedle Investments, qui en est propriétaire) s'appuie sur le cadre de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB®) et identifie les facteurs de risque et d'opportunité environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») les plus pertinents sur le plan financier dans un large éventail de secteurs, sur la base d'indicateurs subjectifs.

Sous réserve que les données disponibles soient suffisantes, le Modèle attribue aux entreprises une note comprise entre 1 et 5. Ces notes indiquent le degré d'exposition d'une entreprise aux risques et opportunités ESG importants dans un secteur donné. Une note de 1 indique qu'une entreprise présente une exposition minimale aux risques ESG importants, tandis qu'une note de 5 dénote au contraire une forte exposition à ces risques. Elles sont utilisées par le Gestionnaire d'investissement pour identifier et évaluer les risques et les opportunités ESG potentiellement importants parmi les titres détenus par le Portefeuille ou dans lesquels il envisage d'investir, dans le cadre de son processus de prise de décision.

Bien que le Portefeuille puisse tout de même investir dans des entreprises faiblement notées (note de 4 ou 5), le Gestionnaire d'investissement privilégie les entreprises qui obtiennent une note élevée (note de 1 à 3) calculée à l'aide du Modèle sur des périodes glissantes de 12 mois, conférant au Portefeuille un biais positif en faveur des caractéristiques ESG par rapport à l'indice MSCI Europe.

### **Introduction d'un ensemble d'exclusions ESG**

Le Portefeuille n'investira pas dans des entreprises qui tirent une certaine partie de leur chiffre d'affaires de secteurs ou d'activités tels que, entre autres, la production de tabac, la production d'électricité à partir de charbon thermique et les armes conventionnelles. De plus, le Portefeuille exclura les sociétés en situation de violation des normes internationalement reconnues, comme le Pacte mondial des Nations Unies. Les critères d'exclusion peuvent être étendus ou révisés en tant que de besoin.

### **Présentation de notre engagement auprès des entreprises**

Le Gestionnaire d'investissement dialoguera avec les entreprises afin d'inciter les équipes de direction à mieux appréhender les risques ESG et à améliorer leurs pratiques dans divers domaines, allant des émissions de carbone, de l'indépendance à la diversité du conseil d'administration.

### **Engagement à réaliser une proportion minimale d'Investissements durables et à prendre en compte les Principales incidences négatives**

En outre, le Gestionnaire d'investissement tiendra compte des principales incidences négatives (PIN) de ses décisions d'investissement susceptibles de nuire aux facteurs de durabilité à travers un ensemble d'exclusions, la recherche et le suivi des investissements ainsi que le dialogue avec les entreprises en portefeuille.

Par ailleurs, le Gestionnaire d'investissement s'engagera à détenir une proportion minimale de 20% d'investissements durables, comme exposé plus en détail dans l'annexe NTR SFDR du Portefeuille. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Portefeuille n'aura pas pour objectif l'investissement durable.

Les modifications sont résumées dans l'Annexe ci-jointe et seront reflétées dans la politique d'investissement du Portefeuille à la section « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus et dans l'annexe NTR SFDR correspondante à partir de la Date d'effet.

### **Baisse des Frais de fonctionnement**

A compter du 2 décembre 2024, les Frais de fonctionnement de certaines Classes d'actions du Portefeuille seront réduits, comme suit :

Classe d'actions	Frais de fonctionnement actuels	A compter de la Date d'effet
Actions A	0,30%	0,20%
Actions D	0,30%	0,20%
Actions I	0,15%	0,10%
Actions L	0,15%	0,10%
Actions Z	0,30%	0,15%

### **Pourquoi ces modifications ?**

Un examen du Portefeuille a permis de conclure que les changements exposés dans le présent avis permettraient de mieux asseoir la viabilité future du Portefeuille. Le Gestionnaire d'investissement gère déjà un fonds Pan European Focus au sein de sa gamme de fonds domiciliés au Royaume-Uni, qui bénéficie d'un solide historique de performance, et estime qu'il serait bénéfique de proposer un tel fonds à un plus grand nombre d'investisseurs en Europe.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement SFDR, les investisseurs sont de plus en plus nombreux à réclamer l'intégration de la promotion de caractéristiques environnementales et sociales dans le processus d'investissement des fonds. Effectuer les modifications susmentionnées dans la politique d'investissement du Portefeuille revient à prendre un engagement contraignant dans ce sens. De plus, ces modifications permettront au Portefeuille de convenir aux investisseurs ayant des préférences spécifiques en matière de durabilité comme le prévoit MiFID II (la directive et le règlement concernant les marchés d'instruments financiers – dénommés collectivement MiFID II).

### **Que dois-je faire ?**

Aucune action n'est requise de votre part à la suite de ces changements, qui entreront automatiquement en vigueur à la Date d'effet.

### **Que faire si je n'approuve pas ces modifications ?**

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions au sein du Portefeuille ou leur conversion en actions d'un autre Portefeuille de la SICAV Columbia Threadneedle (Lux) I, sans frais, en adressant une demande écrite à l'Agent de registre et de transfert : International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. jusqu'au 11 décembre 2024 à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées de la manière habituelle, conformément à la section « Rachat d'actions » du Prospectus. Les coordonnées de notre Agent de transfert sont disponibles ci-dessous.

## Informations complémentaires

En cas de questions concernant le présent avis, n'hésitez pas à consulter votre conseiller financier. Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir des conseils d'ordre financier ou fiscal.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre Agent de transfert :

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.  
Adresse : 49, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg  
E-mail : ColumbiaThreadneedleenquiries@statestreet.com

Sincères salutations,

Le Conseil

**Informations importantes** : Votre capital est exposé à des risques. Columbia Threadneedle (Lux) I est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») domiciliée au Luxembourg et gérée par Threadneedle Management Luxembourg S.A. Le présent document ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation, un conseil ou une recommandation d'investissement. Cette communication est valable à la date de publication et peut faire l'objet de modifications sans préavis. Les informations provenant de sources externes sont considérées comme fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Le Prospectus actuel de la SICAV, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le Document d'informations clés (DIC) et le résumé des droits des investisseurs sont disponibles en anglais et/ou dans les langues locales (le cas échéant) auprès de la Société de Gestion Threadneedle Management Luxembourg S.A., d'International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., de votre conseiller financier et/ou sur notre site Internet [www.columbiathreadneedle.com](http://www.columbiathreadneedle.com). Ces documents peuvent être obtenus en Suisse auprès de l'Agent de représentation et de paiement en Suisse : CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich/Suisse, Bleicherweg 7, CH 8027 Zurich, Suisse. Threadneedle Management Luxembourg S.A. peut décider de mettre fin aux accords conclus aux fins de la commercialisation de la SICAV. Conformément à l'article 1:107 de la Loi sur la supervision financière, le compartiment est inclus dans le registre tenu par l'AFM. Columbia Threadneedle (Lux) est autorisée en Espagne par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) et enregistrée auprès de cette dernière sous le numéro 177.

Dans l'EEE et en Suisse : Publié par Threadneedle Management Luxembourg S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 110242, 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au Royaume-Uni : Publié par Threadneedle Asset Management Limited. Une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 573204. Siège social : 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni. La société est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Au Moyen-Orient : Le présent document est distribué par Columbia Threadneedle Investments (ME) Limited, qui est réglementée par l'Autorité des services financiers de Dubaï (DFSA). Pour les distributeurs : Le présent document vise à fournir aux distributeurs des informations concernant les produits et services du Groupe et n'est pas destiné à être distribué. Pour les clients institutionnels : Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas un conseil financier et ne s'adressent qu'aux personnes ayant des connaissances appropriées en matière d'investissement et satisfaisant aux critères réglementaires pour être qualifiées de Client professionnel ou de Contrepartie commerciale ; nulle autre personne n'est autorisée à prêter foi à ces informations.

**Columbia Threadneedle Investments est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.**

**Annexe - Modification de l'objectif et de la politique d'investissement et inclusion de la promotion de caractéristiques environnementales et sociales**

<b>Objectifs et politique d'investissement actuels</b>	<b>Objectif et politique d'investissement à compter de la Date d'effet</b>
<p>Le Portefeuille Pan European Equity Dividend vise à dégager un revenu, avec des perspectives d'appréciation du capital, à partir d'un portefeuille d'actions émises par des sociétés en Europe. Le Portefeuille investira principalement dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une part prépondérante de leur activité en Europe.</p> <p>Le Portefeuille peut avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture.</p> <p>Aux fins de gérer la liquidité, le Portefeuille peut détenir des actifs liquides accessoires (c'est-à-dire des dépôts bancaires à vue), comme décrit à la section « Restrictions d'Investissement » de l'Annexe A.</p> <p>Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires (autres que des dépôts bancaires à vue) des Instruments du Marché Monétaire ou des fonds du marché monétaire à des fins de trésorerie. Dans des conditions de marché normales, les investissements dans ces actifs ou instruments ne dépasseront pas 10% de la Valeur Liquidative du Portefeuille.</p> <p>Le Portefeuille est géré de façon active en fonction de l'indice MSCI Europe. L'indice est représentatif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles le Portefeuille investit et constitue un indice de référence approprié en fonction duquel la performance du Portefeuille sera calculée et évaluée dans la durée. Le Gestionnaire d'investissement a le pouvoir de choisir des investissements avec des pondérations différentes de celles de l'indice et des investissements qui ne sont pas dans l'indice, et le Portefeuille peut différer sensiblement de l'indice.</p> <p>Les différences par rapport à l'indice, y compris les orientations appliquées au niveau de risque par rapport à l'indice, seront considérées comme relevant du processus de suivi des risques du Gestionnaire d'investissement.</p>	<p>Le Portefeuille Pan European Focus vise à assurer une appréciation du capital. Géré de manière active, le Portefeuille investira au moins 75% de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions d'entreprises domiciliées en Europe (Royaume-Uni inclus) ou qui y exercent une part importante de leur activité.</p> <p>Il sélectionnera les actions dont le cours ne reflète pas correctement, de l'avis du Gestionnaire d'investissement (conviction forte), les perspectives de l'entreprise. Ces entreprises pourront être issues de tous les domaines ou secteurs économiques, la pondération des secteurs et des actions étant choisie par le Gestionnaire d'investissement. Aucun critère de taille n'est précisé, mais l'investissement sera plutôt axé sur les grandes entreprises, notamment celles qui appartiennent à l'indice MSCI Europe.</p> <p>Aux fins de gérer la liquidité, le Portefeuille peut détenir des actifs liquides accessoires (c'est-à-dire des dépôts bancaires à vue), comme décrit à la section « Restrictions d'Investissement » de l'Annexe A.</p> <p>Le Portefeuille peut également détenir des dépôts bancaires (autres que des dépôts bancaires à vue) des Instruments du Marché Monétaire ou des fonds du marché monétaire à des fins de trésorerie. Dans des conditions de marché normales, les investissements dans ces actifs ou instruments ne dépasseront pas 10% de la Valeur Liquidative du Portefeuille.</p> <p>Le Portefeuille peut également avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture.</p> <p>Le Portefeuille est géré de manière active par rapport à l'Indice MSCI Europe et cherche à surperformer l'indice sur des périodes glissantes de 3 ans, frais déduits. L'indice est représentatif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles le Portefeuille investit et constitue un indice de référence approprié en fonction duquel la performance du Portefeuille sera calculée et évaluée dans la durée. La méthodologie de construction de l'indice de référence ne prend pas spécifiquement en compte les caractéristiques environnementales ou sociales.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement a le pouvoir de choisir des investissements avec des pondérations différentes de celles de l'indice et des investissements qui ne sont pas dans l'indice, et le Portefeuille peut différer sensiblement de l'indice. Les différences par rapport à l'indice, y compris les orientations appliquées au niveau de risque par rapport à l'indice, seront considérées comme relevant du processus de suivi des risques du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Portefeuille n'investira généralement pas dans plus de 50 entreprises, dont certaines ne seront pas incluses dans l'indice.</p> <p><b>Promotion de caractéristiques environnementales et sociales</b></p> <p>Le Gestionnaire d'investissement promeut des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision</p>

d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles le Portefeuille investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance.

Vous trouverez des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Portefeuille et leur intégration dans le processus d'investissement dans l'annexe NTR SFDR du présent Prospectus.

### Promotion de caractéristiques environnementales et sociales Résumé

Le Gestionnaire d'investissement promeut des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles le Portefeuille investit adoptent des pratiques de bonne gouvernance.

Le Portefeuille cherche à obtenir de meilleurs résultats que l'indice MSCI Europe sur des périodes glissantes de 12 mois dans le cadre de l'évaluation à l'aide du Modèle de notation propriétaire de matérialité ESG de Columbia Threadneedle (le « Modèle »).

Ce Modèle (développé par Columbia Threadneedle Investments, qui en est propriétaire) s'appuie sur le cadre de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB®) et identifie les facteurs de risque et d'opportunité environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus pertinents sur le plan financier dans un large éventail de secteurs, sur la base d'indicateurs subjectifs.

Sous réserve que les données disponibles soient suffisantes, le Modèle délivre une note comprise entre 1 et 5. Les notes indiquent le degré d'exposition d'une entreprise aux risques et opportunités ESG importants dans un secteur donné. Une note de 1 indique qu'une entreprise présente une exposition minimale aux risques ESG importants, tandis qu'une note de 5 dénote au contraire une forte exposition à ces risques. Ces notes ESG sont utilisées par le Gestionnaire d'investissement pour identifier et évaluer les risques et les opportunités ESG potentiellement importants parmi les titres détenus par le Portefeuille ou dans lesquels il envisage d'investir, dans le cadre de son processus de prise de décision. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les entreprises qui obtiennent une note élevée (note de 1 à 3) calculée à l'aide du Modèle sur des périodes glissantes de 12 mois, conférant au Portefeuille un biais positif en faveur des caractéristiques ESG par rapport à l'indice MSCI Europe.

Le Gestionnaire d'investissement doit investir au moins 50% du Portefeuille dans des entreprises affichant des notes ESG élevées (1 à 3). Dans des circonstances exceptionnelles, afin d'atteindre cet engagement minimum de 50%, le Gestionnaire d'investissement peut (i) évaluer des entreprises qui ne sont pas couvertes par son Modèle de Notation propriétaire de matérialité ESG en utilisant ses propres recherches, (ii) s'appuyer sur ses propres recherches pour s'écarter d'une notation produite par son Modèle de Notation propriétaire de matérialité ESG qu'il considère comme inexacte, (iii) nouer un dialogue avec des entreprises qui présentent une faible note ESG ou qui ne sont pas couvertes par son Modèle de Notation propriétaire de matérialité ESG, afin qu'elles s'améliorent, ou (iv) inclure des entreprises qui présentent une faible note ou qui ne sont pas couvertes par son Modèle de Notation propriétaire de matérialité ESG, mais qui sont considérées comme des investissements durables.

Le Gestionnaire d'investissement veille à ce qu'au moins 90% des actifs nets totaux du Portefeuille soient évalués par le Modèle, abstraction faite des liquidités détenues à titre accessoire, des dépôts bancaires, des Instruments du marché monétaire ou des fonds monétaires détenus à des fins de liquidité ou de trésorerie.

Le Portefeuille n'investit pas dans des entreprises tirant un chiffre d'affaires supérieur aux seuils indiqués ci-dessous des secteurs et activités suivant(e)s :

Exclusions fondées sur des seuils		
Exclusion	Facteur	Seuil de chiffre d'affaires
Tabac	Production	5%
Charbon	Production d'électricité	30%

thermique	Extraction	30%
Armes conventionnelles	Armes militaires	10%
	Armes à feu civiles	10%
Armes nucléaires	Produits et services connexes	5%
<b>Exclusions totales</b>		
Armes controversées		
Armes nucléaires - Implication directe : émetteurs impliqués dans les ogives et les missiles, les matières fissiles, les composants à usage exclusif		

Ces critères d'exclusion peuvent être étendus ou révisés en tant que de besoin.

Le Portefeuille exclut les sociétés qui enfreignent les normes et principes internationaux acceptés, tels que déterminés par le Gestionnaire d'investissement, notamment :

- le Pacte mondial des Nations unies ;
- les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; et
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Conformément à sa politique d'engagement, le Gestionnaire d'investissement peut s'engager auprès de sociétés dont les notations de la matérialité des facteurs ESG sont moins bonnes pour encourager l'amélioration de leurs pratiques ESG au fil du temps sur des questions allant du changement climatique à l'indépendance de l'organe de gouvernance et la diversité.

Bien que le Portefeuille n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il détiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables assortis d'un objectif environnemental ou social.

Le Gestionnaire d'investissement tient compte des principales incidences négatives (« PIN ») de ses décisions d'investissement pour ce Portefeuille qui sont susceptibles de nuire aux facteurs de durabilité à travers un ensemble d'exclusions sectorielles et thématiques, la recherche et le suivi des investissements ainsi que le dialogue avec les entreprises en portefeuille au sujet des indicateurs des PIN décrits dans l'annexe NTR SFDR du Prospectus.

Le Portefeuille est classé parmi les produits financiers promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales en vertu de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Vous trouverez de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Portefeuille et leur intégration dans le processus d'investissement dans l'annexe NTR SFDR du Prospectus.

Pour plus d'informations, veuillez également consulter l'annexe « Informations générales en matière de durabilité » du Prospectus.